

Fiche de données de sécurité

page: 1/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.10.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Version précédente: 9.0

Date / Première version: 19.03.2002

Produit: Solvenon® DPM

(ID Nr. 30034801/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 19.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Solvenon® DPM

dénomination chimique: monométhyléther de dipropylèneglycol

Numéro CAS: 34590-94-8

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119450011-60-0003, 01-2119450011-60

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit chimique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF France SAS
176, rue Montmartre
75002 PARIS
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 02.10.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Date / Première version: 19.03.2002

Produit: Solvenon® DPM

(ID Nr. 30034801/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 19.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Teneur (W/W): >= 98 % Numéro CAS: 34590-94-8 Numéro-CE: 252-104-2

Ingrédients soumis à réglementation

Pas de dangers particuliers connus.

3.2. Mélanges

Non applicable

Date / mise à jour le: 02.10.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Date / Première version: 19.03.2002

Produit: Solvenon® DPM

(ID Nr. 30034801/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 19.10.2025

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Dangers: (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

poudre d'extinction, eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse résistant aux alcools

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau

Indications complémentaires:

Définir les mesures d'extinction en fonction d'un incendie à proximité.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Conseil: Liquide inflammable Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée. Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Date / mise à jour le: 02.10.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Date / Première version: 19.03.2002

Produit: Solvenon® DPM

(ID Nr. 30034801/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 19.10.2025

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome. Équipement de protection spécial pour les pompiers

Autres informations:

Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur. Lutter contre l'incendie à une distance maximale.

Arrêter les mesures d'extinction de l'incendie à l'environnement. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

La libération du produit peut causer incendie ou explosion. Arrêter ou empêcher la fuite. Réduire ou arrêter la libération de la substance/du produit dans des conditions sûres.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Utiliser des outils traités antistatiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

La dispersion dans l'environnement doit être évitée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer. Les déversements doivent être contenus, solidifiés et placés dans des conteneurs adaptés pour être éliminés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Date / mise à jour le: 02.10.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Date / Première version: 19.03.2002

Produit: Solvenon® DPM

(ID Nr. 30034801/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 19.10.2025

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Mettre correctement à la terre l'ensemble de l'installation prévue pour éviter l'accumulation des charges électrostatiques au poste de transvasement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

34590-94-8: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

VME 308 mg/m3; 50 ppm (OEL (EU))

non contraignant

Effet sur la peau (OEL (EU))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VME 308 mg/m3; 50 ppm (VLEP-INRS (FR))

Juridiquement contraignant

PNEC

eau douce: 19 mg/l

eau de mer: 1,9 mg/l

libération sporadique: 190 mg/l

station d'épuration: 4168 mg/l

sédiment (eau douce): 70,2 mg/kg

sédiment (eau de mer): 7,02 mg/kg

sol: 2,74 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning):

La PNEC n'est pas dérivée pour la voie orale, car aucune accumulation dans les organismes n'est attendue.

Date / mise à jour le: 02.10.2023 Version: 10.0 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Date / Première version: 19.03.2002

Produit: Solvenon® DPM

(ID Nr. 30034801/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 19.10.2025

DNEL

travailleur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 65 mg/kg

travailleur:

Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 310 mg/m3

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 15 mg/kg

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 37,2 mg/m3

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 1,67 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs. Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Date / mise à jour le: 02.10.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Date / Première version: 19.03.2002

Produit: Solvenon® DPM

(ID Nr. 30034801/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 19.10.2025

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Toutes les mesures appropriées doivent être prises pour éviter le rejet de ce produit dans l'environnement et pour limiter sa dispersion en cas de rejet accidentel. Des mesures de gestion de risques adaptées doivent être mises en place.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide
Etat physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: éthérée
doux(ce)

Seuil olfactif:

non déterminé

Point de fusion: -80 °C Intervalle d'ébullition: 180 - 190 °C

(1.013 mbar)

Inflammabilité: difficilement inflammable(s) (dérivé du point d'inflammation)

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Point d'éclair: 75 °C (coupelle fermée)

Température d'auto-inflammation: 207 °C (Directive 92/69/CEE, A.15) Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Valeur du pH:

neutre

Viscosité dynamique: 4,32 mPa.s

(OECD 114)

(DIN 53171)

(20 °C)
Thixotropie: non thixotrope
Solubilité dans l'eau: miscible

(20 °C)

Solubilité (qualitative) solvant(s): solvants organiques

soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 0,004 (Ligne directrice 107 de

(25 °C; Valeur du pH: 7,5 - 7,7) I'OCDE)

Date / mise à jour le: 02.10.2023 Version: 10.0 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Date / Première version: 19.03.2002

Produit: Solvenon® DPM

(ID Nr. 30034801/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 19.10.2025

Pression de vapeur: 0.7 mbar

(20 °C) 2,6 mbar (40 °C) 0,95

Densité relative: (20 °C)

0,95 g/cm3

Densité: (DIN 51757)

(20 °C)

densité de vapeur relative (air): 5,11 (calculé(e))

(20 °C)

Plus lourd que l'air.

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous

forme non solide ou sous forme de granulé. -

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: Compte tenu de sa structure, le

produit est classé comme non

explosible.

sensibilité aux chocs:

Compte tenu de la structure chimique il n'y a pas de sensibilité au

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: Du fait de sa structure, le produit

n'est pas classé comme comburant

Propriétés pyrophoriques

Température d'auto-inflammation: température: 20 °C Test type: Autoinflammation

spontanée à température

ambiante.

non auto-inflammable

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit

susceptible d'auto-échauffement.

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

Formation de gaz inflammables:

En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

Corrosion des métaux

Non corrosif pour le métal.

Autres caractéristiques de sécurité

Date / mise à jour le: 02.10.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Date / Première version: 19.03.2002

Produit: Solvenon® DPM

(ID Nr. 30034801/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 19.10.2025

pKA:

La substance ne se dissocie pas.

Tension superficielle: 68,7 mN/m (OECD-Guideline 115)

(20 °C; 1 g/l)

Masse molaire: 148,20 g/mol

SAPT-Temperature:

Étude scientifiquement non justifiée.

Vitesse d'évaporation:

La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le chauffage peut dégager des vapeurs inflammables.

Corrosion des

Non corrosif pour le métal.

métaux:

Formation de gaz inflammables:

Remarques: En présence d'eau, pas de

formation de gaz inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les agents oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

Pas de précautions spécifiques à observer si ce n'est une bonne gestion des substances chimiques.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter: oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Date / mise à jour le: 02.10.2023 Version: 10.0 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Date / Première version: 19.03.2002

Produit: Solvenon® DPM

(ID Nr. 30034801/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 19.10.2025

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. L'inhalation d'un mélange enrichi/saturé en vapeur dans l'air ne présente pas de risque aigu.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg

rat (par inhalation): 7 h (IRT)

Aucune mortalité durant le temps d'exposition indiqué lors de tests sur animaux.

DL50 lapin (par voie cutanée): > 19.020 mg/kg

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (test BASF) Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (test de Draize)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante pour la peau de l'homme.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance n'a pas eu d'effet mutagène sur une culture de cellules de mammifères.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet. Lors d'études à long terme sur les animaux pendant lesquelles la substance a été administrée en concentrations élevées par inhalation, un effet cancérogène n'a pas été constaté. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Date / mise à jour le: 02.10.2023 Version: 10.0 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Date / Première version: 19.03.2002

Produit: Solvenon® DPM

(ID Nr. 30034801/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 19.10.2025

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Une ingestion répétée de la substance n'a pas provoqué d'effets attribuables à celle-ci. Une exposition répétée par voie inhalatoire de la substance n'a pas eu d'effet spécifique à la substance. Le contact cutané répété avec la substance n'entraine pas d'effets liés à la substance.

Danger par aspiration

non applicable

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 1.000 mg/l, Poecilia reticulata (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1, statique) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Date / mise à jour le: 02.10.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Date / Première version: 19.03.2002

Produit: Solvenon® DPM

(ID Nr. 30034801/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 19.10.2025

Invertébrés aquatiques:

CL50 (48 h) 1.919 mg/l, Daphnia magna (OPP 72-2 (Ligne dir. de l'EPA), statique) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Plantes aquatique(s):

CE50 (96 h) > 969 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE10 (18 h) 4.168 mg/l, Pseudomonas putida (DIN 38412 partie 8, aquatique)

Effets chroniques sur poissons:

L'étude n'est pas nécessaire.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (22 j) > 0,5 mg/l, Daphnia magna (Ligne directrice 211 de l'OCDE, Écoulement.) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Pas d'effets pour la concentration la plus élevée testée.

Evaluation de la toxicité terrestre:

Aucun effet toxique n'a été observé dans des études réalisées sur des plantes terrestres.

Organismes vivant dans le sol:

L'étude n'est pas nécessaire.

plantes terrestres:

NOEC 250 g/l, (OCDE - Ligne directrice 227)

autres non-mammifères terrestres:

L'étude n'est pas nécessaire.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE). S'élimine facilement de l'eau.

Données sur l'élimination:

96 % réduction du COD (28 j) (OECD 301F; ISO 9408; 92/69/CEE, C.4-D) (aérobie, boue activée, ménagère)

94 % réduction du COD (13 j) (Ligne directrice 302 B de l'OCDE) (aérobie, boue activée, industrielle)

Evaluation de la stabilité dans l'eau:

L'étude n'est pas nécessaire.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Date / mise à jour le: 02.10.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Version précédente: 9.0

Date / Première version: 19.03.2002

Produit: Solvenon® DPM

(ID Nr. 30034801/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 19.10.2025

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: Adsorption sur les sols: L'étude n'est pas nécessaire.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable). Auto-classification

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

La substance n'est pas listée dans le règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.8. Indications complémentaires

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX): Le produit ne contient pas d'halogène sous forme de composé organique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.

Emballage non nettoyé:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Date / mise à jour le: 02.10.2023 Version: 10.0 Date de la version précédente: 10.11.2022 Version précédente: 9.0

Date / Première version: 19.03.2002

Produit: Solvenon® DPM

(ID Nr. 30034801/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 19.10.2025

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro Pas applicable

d'identification:

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

page: 15/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.10.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Version précédente: 9.0

Sea transport

Date / Première version: 19.03.2002

Produit: Solvenon® DPM

(ID Nr. 30034801/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 19.10.2025

<u>Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche</u> Non évalué

Transport maritime

IMDG IMDG

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under réglementations de transport transport regulations Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID Not applicable d'identification: number: Nom d'expédition des UN proper shipping Pas applicable Not applicable Nations unies: name: Classe(s) de danger pour Transport hazard Pas applicable Not applicable le transport: class(es): Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable Pas applicable Environmental Not applicable Dangers pour l'environnement: hazards: Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known prendre par l'utilisateur for user

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under réglementations de transport transport regulations Numéro ONU ou numéro UN number or ID Pas applicable Not applicable d'identification: number: Nom d'expédition des Pas applicable UN proper shipping Not applicable Nations unies: name: Classe(s) de danger pour Pas applicable Transport hazard Not applicable le transport: class(es): Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable Dangers pour Pas applicable Environmental Not applicable l'environnement: hazards: Précautions particulières à Special precautions None known Aucun connu prendre par l'utilisateur for user

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Date / mise à jour le: 02.10.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Version précédente: 9.0

Date / Première version: 19.03.2002

Produit: Solvenon® DPM

(ID Nr. 30034801/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 19.10.2025

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 1436

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 84

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le produit n'est pas classé dangereux.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Flam. Liq. 4

Date / mise à jour le: 02.10.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 10.11.2022 Date / Première version: 19.03.2002

Produit: Solvenon® DPM

(ID Nr. 30034801/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 19.10.2025

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.